

Critère 1.2-02 Le patient connaît les informations liées à sa prise en charge

Le patient a droit à une information claire, complète et adaptée sur les éléments essentiels à sa prise en charge. Cela inclut les diagnostics, les traitements proposés, les bénéfices attendus, ainsi que les risques associés. Cette information, délivrée tout au long de son parcours de soins, lui permet de comprendre les différentes étapes de sa prise en charge et de prendre des décisions éclairées en collaboration avec les professionnels de santé. Elle inclut des explications sur les alternatives thérapeutiques, le suivi médical. Le professionnel de santé doit s'assurer de la compréhension des informations délivrées. Il utilise des modes de communication et d'information adaptés prenant en compte chaque situation (handicap, maladie chronique, mineurs, précarité...). Une attention particulière devra être portée à l'annonce d'une mauvaise nouvelle. L'ouverture de Mon espace santé pour tous, donnant la possibilité de disposer du dossier médical de Mon espace santé consultable à tout moment par les personnes habilitées, et l'indispensable besoin de protéger les données de santé appellent des informations à partager avec le patient.

Tout l'établissement **Standard**

Éléments d'évaluation

Gouvernance Lorsque le patient (ou ses ayants droits) en fait la demande, son dossier lui est transmis dans les délais réglementaires.	Audit système
Patient - Le patient connaît son diagnostic, si celui-ci est établi, son état de santé, ses traitements et ses soins. - Pour toutes les formes de prise en charge ambulatoire, le patient a un document qui lui indique les signes d'alerte pouvant conduire à un évènement indésirable et la conduite à tenir en cas de survenue (type « passeport » pour la chirurgie et autre pour les autres activités : médecine, SMR, psychiatrie...). - Le patient connaît les mesures nécessaires à sa bonne identification tout au long de sa prise en charge. - Le patient est informé que son équipe de soins va alimenter Mon espace santé dans le cadre de sa prise en charge, sauf en cas d'opposition de celui-ci, et qu'il pourra le consulter.	Patient traceur

🔍 Pour vous accompagner	
Fiches pédagogiques	Engagement patient Patients âgés Télésanté Personne en situation de handicap Médicament SMR Management par la qualité et les risques
Indicateurs qualité sécurité des soins (IQSS)	e-Satis